

Le 23 mars, Pierre Braquond, humilié d'être commandé par Garreau, révolté dans son cœur contre l'insurrection victorieuse, était entré dans la cellule du président Bonjean et lui avait dit : "J'en ai assez de ce carnaval ; je vais partir et rejoindre mes chefs qui sont à Versailles." M. Bonjean lui avait répondu : "Comme magistrat, je vous ordonne de ne point quitter votre poste ; comme prisonnier, je vous en prie. Si vous et vos camarades vous partez, vous serez remplacés par des insurgés, et l'on nous maltraitera ; je vous adjure de rester pour protéger les pauvres détenus." Braquond avait obéi, il fut fidèle à la consigne que M. Bonjean lui avait donnée ; il sauva le dépôt de l'incendie et sut arracher tous les otages, sauf le malheureux Georges Veyssset, à la mort que Ferré leur avait réservée.

MAXIME DU CAMP.

(La suite au prochain numéro.)

GAZETTE DES TRIBUNAUX

Cour d'Assises de la Haute-Saône (France) : Un chef de gare allemand tué par un Français.

Le 2 septembre 1872, entre neuf et dix heures du soir, une rixe sanglante éclatait dans la principale auberge de Bollwiller, station assez importante des environs de Colmar.

Deux groupes de consommateurs occupaient la grande salle. Chacun d'eux se composait de sept ou huit personnes. Dans l'un, on chantait en allemand la célèbre marche prussienne, trop connue sous le nom de *Marche de Sedan* ; dans l'autre, des jeunes gens écoutaient en silence, puis tout à coup, sur le signe de l'un d'eux, tous se levèrent et entonnèrent un chant patriotique français : *Les Francs-Tireurs de la frontière*. Un instant après, les deux groupes étaient aux prises.

Les buveurs qui avaient provoqué cette rixe en chantant la marche allemande, étaient les invités du chef de gare de Bollwiller, un Allemand nommé Franck, qui avait voulu fêter l'anniversaire de la bataille de Sedan. Il y avait là sa femme, sa fille, son sous-chef Muller, et deux ou trois autres de ses amis. Parmi ces derniers se trouvait encore l'employé du télégraphe, un jeune homme nommé Ritter qui, lui, accompagnait sur la guitare le chant prussien.

L'autre table était occupée par six jeunes ouvriers jardiniers de Bollwiller. Celui qui avait donné le signal de répondre aux provocations du chef de gare et de ses invités, en entonnant le chœur des *Francs-Tireurs de la frontière*, était un nommé Charles Baumann, excellent sujet, dont la famille était universellement considérée.

Baumann était le seul, dans cette société de jeunes ouvriers, qui comprit à la fois le français et l'allemand. Lui seul avait donc pu saisir le sens des paroles qui arrivaient de la table voisine ; c'est ce qui explique qu'il avertit ses camarades, et qu'il se leva le premier pour riposter.

Le conflit s'engagea. Ce fut Franck, le chef de gare, qui entama la lutte. Il quitta la table et, apostrophant le jeune jardinier, il lui donna l'ordre de se taire.

Pour toute réponse, Baumann entonna le second couplet de la chanson patriotique qu'il avait commencée, puis, sur de nouveaux ordres de l'Allemand, il lui répliqua fièrement qu'il avait le droit de chanter, et que rien ne l'empêcherait de le faire.

Franck, qui était hors de lui, menaçait d'appeler à son aide les employés qu'il avait sous ses ordres, pour expulser le jeune Alsacien et ses compagnons. "Es-sayez !" lui répondit tranquillement Baumann.

Le chef de gare sortit. Deux minutes plus tard, il rentra avec un commis du chemin de fer, et un certain Meyer, garde de nuit. Tous trois commandèrent de nouveau à Baumann de cesser ses chants, et Franck, voyant alors que le jeune jardinier ne tiendrait aucun compte de cette injonction étrange, se précipita sur lui.

En quelques instants, la mêlée devint générale : les invités du chef de gare et les individus qu'il avait été chercher se

réunirent pour lui prêter main forte, et se heurtèrent contre les jeunes compagnons de Baumann, qui accouraient au secours de leur ami.

Tout à coup, un cri douloureux se fit entendre et le chef de gare s'affaissa comme une masse. Il avait la gorge tranchée d'un coup de couteau-greffoir, qui avait séparé la carotide. C'était Baumann, le jeune jardinier, Baumann qu'il avait si brutalement provoqué et attaqué, qui, terrassé par son adversaire, les vêtements en lambeaux et le visage en sang, s'était décidé à faire usage de son arme.

Il y eut un moment d'une confusion indescriptible, grâce à laquelle le jeune homme put gagner la porte de l'auberge et s'enfuir dans la direction des Vosges.

Une battue fut organisée pour arrêter le fugitif, mais, quand les gendarmes allemands arrivèrent dans les montagnes, Baumann était en lieu sûr : il avait gagné la frontière et il s'était réfugié en Suisse.

Quatre ans se passèrent en recherches infructueuses. Baumann, qui était revenu habiter dans les environs de Belfort, sur le territoire français, croyait sans doute la poursuite abandonnée, et, au mois de janvier dernier, il fit demander à Colmar, son lieu de naissance, des pièces qui lui étaient nécessaires pour contracter mariage.

La police de cette ville, dont l'attention fut nécessairement éveillée par une pareille demande, ne l'entendit pas ainsi : le gouvernement allemand demanda l'extradition de Baumann. Cette extradition fut refusée, par la raison péremptoire que le jeune homme était resté citoyen français, et que, s'il s'était mis dans le cas d'être poursuivi, son procès ne pouvait être instruit et jugé en France.

C'est dans ces conditions que Charles Baumann a été renvoyé devant la Cour d'Assises de la Haute-Saône, sous l'accusation de "coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner."

Les débats ont occupé toute une audience. Charles Baumann s'est présenté devant la Cour avec des antécédents irréprochables, une attitude parfaite, et les recommandations les plus chaudes des différents maîtres qui l'avaient employé.

Il a soutenu pour sa défense qu'attaqué en même temps par plusieurs adversaires, meurtri au visage, foulé aux pieds et criblé de blessures, il n'avait ouvert que pour sa légitime défense son couteau-greffoir et qu'il avait frappé au hasard sans se rendre compte de la gravité ou de la direction des coups.

Trois Allemands, amis du chef de gare, qui avaient été appelés à l'audience pour rendre compte de la scène sanglante à laquelle ils avaient assisté, ont été, du reste, unanimes à reconnaître que leur compatriote avait été l'agresseur.

M. Conrad de Witt, chez lequel Baumann sert actuellement, a déclaré à son tour que le jeune homme lui paraissait incapable de commettre un acte de violence, s'il n'était poussé à bout et réduit à défendre sa propre vie.

Charles Baumann a donc été déclaré non coupable. M. le président Cardol, de la Cour de Besançon, a prononcé l'arrêt d'acquiescement aux applaudissements de l'assistance.

MÉLANGES

APPLICATION INDUSTRIELLE DU TÉLÉPHONE.

—Il vient d'être fait en Angleterre une nouvelle application, peut-être la première application industrielle, du téléphone. Jusqu'à ce jour, il n'avait pas été possible de transmettre la voix humaine du fond des galeries à l'ouverture des puits de mines de grande profondeur, et les signaux à l'aide de cordes n'étaient que d'un faible secours. Il y a quelque temps, le docteur Foster, inspecteur des mines, a procédé, dans les houilles de Saint-Austell, à plusieurs expériences qui ont donné les meilleurs résultats.

Le téléphone, attaché à un fil en cuivre recouvert de gutta percha, a été descendu dans le puits Eliza, et, au bout d'un quart-d'heure, des paroles prononcées au fond de la mine ont été entendues très-distinctement à l'orifice du puits. Des demandes et des réponses ont été ensuite échangées, l'instrument étant placé chaque fois en un point différent et manié par des mineurs qui n'en avaient jamais fait l'essai.

* *

Un journal de Philadelphie raconte une anecdote

assez amusante à propos du célèbre Benjamin Franklin.

L'inventeur du paratonnerre était un jour en voyage ; le soir, il entre dans un hôtel et trouve l'âtre complètement entouré de plusieurs individus qui se chauffaient les mollets, car il faisait froid. Franklin voulant jouir un peu de la chaleur, invente immédiatement une ruse pour faire déguerpir les habitants de la maison.

—Garçon, s'écria-t-il, avez-vous des huîtres ?

—Oui, monsieur.

—Alors, donnez-en un gallon à mon cheval.

—Des huîtres à votre cheval ?

—Oui, donnez un gallon d'huîtres à mon cheval.

On conçoit, sans difficulté, que les flâneurs s'empressèrent de suivre le garçon pour voir un cheval manger des huîtres. Ils revinrent bientôt tout penauds, pour trouver Franklin placé dans le coin du feu le plus confortable.

—Votre cheval ne veut pas manger les huîtres, dit le garçon.

—Alors, répond Franklin, avec un sourire, je vais les manger moi-même, et tu peux donner de l'avoine à mon cheval.

* *

LES GANTS DE PEAU DE POISSON. — On lit dans *La Science pour tous*, publié à Paris :

"Il nous vient un singulier bruit du Canada. Nous avons pour nos gants des peaux de daim, des peaux de chevreau, des peaux d'agneau, des peaux de chiens, des peaux de rats ; nous sommes menacés de peaux de poisson. Nous devrions aux Canadiens cette importation bizarre. Il paraît que le port Colborne est fréquenté par les silures, grand poisson du genre de l'esturgeon, qui s'y trouvent en quantités considérables. La peau de ce poisson est à la fois fine et résistante. Une société s'organise, dit-on, en vue d'exploiter en grand les silures. On ferait avec la peau des gants de chevreau, et la chair, convenablement préparée, serait expédiée en salaison. Attendons stoiquement les gants de silures, et tenons prêts, en même temps, les savons parfumés dont nos mains pourraient avoir besoin quand nous quitterons nos gants."

* *

Un fait curieux vient de se passer à Courbevoie, près de Paris.

Un M. Bosc, passant à cet endroit, vers neuf heures, aperçut un essaim d'abeilles sur une branche d'un gros chêne. Il laissa aux abeilles le temps de se bien pelotonner et courut chercher une ruche. Il la rapporta avec l'aide de M. Lejeune et d'un manouvrier nommé Guinot.

Ce dernier, monté sur l'arbre, frappa la branche à coups de maillet, mais ne parvint à s'emparer que de la moitié de l'essaim. Il fallut couper la branche, qui tomba ; mais, au grand ébahissement des spectateurs, les abeilles se relevèrent en un véritable tourbillon et s'abattirent comme une trombe sur la tête de Guinot, resté sur la branche tronquée à quarante pieds au-dessus du sol. Une terrible angouisse s'empara de MM. Bosc et Lejeune ; Guinot, pris de vertige et percé de mille dards, résistera-t-il à un pareil assaut ?

Le pauvre garçon, en bras de chemise, la tête enveloppée d'un mouchoir bariolé, vit l'essaim se poser en deux longues pelotes de chaque côté de sa tête, et, moitié aveuglé par les insectes qui lui couvraient la figure et presque tout le corps, il opéra sa descente avec des précautions inouïes, pour ne pas exciter son précieux et cruel fardeau. Enfin, il toucha terre couvert d'un "manteau d'abeilles" ; il présentait ainsi un aspect indescriptible. On lui plaça la ruche sur les épaules ; mais les abeilles ne se hâtèrent pas de prendre possession de la demeure qu'on leur offrait.

Au bout d'une heure seulement, Guinot put recouvrer sa liberté. Ceux qui ont été témoins de la joie folle qu'il témoignait peuvent seuls comprendre les angoisses de cette longue et rude épreuve.

* *

RING ET SON CHIEN. — Ring et son chien Fellow, tous deux nés de Londres et y demeurant, sont deux pauvres, mais ingénieux, compariassants, il y a quelques jours, en police correctionnelle. Ring avait l'air bien triste, Fellow bien indifférent. Nos deux pauvres diables étaient accusés d'avoir commis de nombreux vols, et les dépositions de plus de trente négociants du quartier Marylebone les accablaient. Ring ne nia pas et Fellow encore bien moins.

Il a été prouvé que Ring avait éduqué Fellow dès sa plus tendre enfance, et que ce dernier avait montré les meilleures dispositions pour le genre d'exercice auquel on le consacrait.

Or, à certain soir, Fellow, sur l'ordre de son maître, allait faire son marché, sans argent naturellement ; il enlevait un morceau de viande à l'étalage d'un boucher, et prenait au plus vite la poudre d'escampette. Il faisait de même pour un chou, pour un poisson, etc. Il suffisait que son maître fit sa tournée avec lui et lui désignât de l'œil les objets dont il avait besoin. Ring se cachait dans un coin de rue et Fellow prenait son élan. Le pauvre gars reçut plus d'un coup de bâton et plus d'un coup de pied dans ses nombreuses escapades, mais il ne laissa jamais tomber sa proie. Ce fut un policeman, prévenu par les commerçants du quartier, qui découvrit le pot aux roses. Il mit la main sur Ring au moment où celui-ci recevait un quartier de bœuf de la gueule de Fellow.

Ring a dit pour sa défense que Fellow n'avait jamais fait le porte-monnaie, ni la montre, ni le mouchoir, et que, cependant, il était assez adroit pour cela. Il a ajouté qu'il n'avait utilisé les capacités de son élève que lorsqu'il était sans ouvrage, parce qu'il avait cinq enfants à nourrir.

Fellow est certainement aussi coupable que son maître, mais en Angleterre, on est responsable de celui qu'on occupe. Fellow fut acquitté et Ring condamné à soixante jours de travaux forcés.

Fellow, entraîné par la femme de Ring, quitta le tribunal en hurlant. A sa sortie, il fut acclamé même par ceux à qui il avait joué plus d'un tour.

Ring est sur la route de la fortune s'il le veut ; il n'a, à sa sortie de prison, qu'à exhiber Fellow soit à Alexandra-Palace, soit au palais de Cristal. N'importe où enfin, on courra voir et serrer la patte au bon Fellow.

* *

—La misère a pris, à New-York, depuis quelques années, des proportions alarmantes. Le nombre des pauvres—surtout des femmes déguenillées—qui tendent la main aux passants, est incroyable. On voit, collés sur les portes de nombreux magasins, des placards qui en défendent l'entrée aux mendiants. Le *Sun* publie un curieux travail de statistique, d'où il résulte que 203,724 pauvres des deux sexes et de tout âge ont été secourus, pendant l'année 1876, par des institutions de bienfaisance. Ces secours s'élèvent en chiffres ronds, à cinq millions de dollars. Et notez qu'il n'est question, dans ce travail, que du concours de la charité privée. La part de la bienfaisance officielle grossirait considérablement, et le nombre des malheureux soulagés, et le total de l'argent affecté à ce but.

RECETTES UTILES

POUDRE CONTRE L'ODEUR DE LA TRANSPIRATION. — Pulvériser et mêler ensemble :

200 grammes de carbonate de magnésie,
200 — d'iris de Florence,
60 — d'alun calciné

et quelques centigrammes de musc.

Avec cette poudre, saupoudrez les parties du corps sujettes à un excès de transpiration ou bien en enfermez dans des paquets de mousseline que l'on dissimulera dans les vêtements.

POUDRE POUR LES DENTS. — Rejetez avec énergie le corail porphyrisé, les poudres composées de substances rares. Elles sont nuisibles en ce qu'elles usent l'émail des dents, les déchaussent, et peuvent causer une inflammation des gencives.

Comme poudre pour les dents on recommande la suivante :

Poudre impalpable de charbon
végétal..... 100 grammes
Poudre également impalpable
de quinquina gris..... 60 —
Carbonate de magnésie..... 15 —

Mêler le tout, pulvériser pour assurer le mélange et parfumer suivant le goût, avec de l'essence de menthe, du citron, etc.

NETTOYAGE DES GRAVURES. — On commence par enlever avec une éponge très-fine légèrement humectée les taches de mouches ou d'autres insectes. Puis une solution très-faible d'eau de chlore ayant été préparée et versée dans une cuvette plate analogue à celles dont se servent les photographes, on y plonge la gravure pendant quelques secondes, puis on la passe dans un bain d'eau bien pure et bien claire. On recommence à plusieurs reprises la double opération, puis on enlève l'excès d'eau restée sur les gravures avec une feuille de papier brouillard et on laisse sécher.

La même opération s'applique aux pages de livres imprimées.

LE VELOURS ET L'EAU. — Voici une recette que l'on nous saura gré sans doute de publier. Il s'agit de rendre son état primitif au velours taché par la pluie.

Il y a quelques jours, une dame désolée d'avoir vu gâter par des gouttes d'eau un corsage de velours, se plaignait de perdre ainsi une partie de son costume.

Nous avons cherché et nous trouvons un moyen qui nous a été indiqué comme souverain.

Voici en quoi il consiste : Prendre un réchaud dans lequel est de la braise allumée ; au-dessus établir une feuille de métal assez épaisse pour avoir une certaine solidité. Quand le métal est bien chaud, placer dessus une serviette pliée en plusieurs doubles et trempée dans de l'eau bouillante ; la braise du réchaud continue d'entretenir l'élévation de la température. Enfin, étendre le velours du côté de l'envers sur le linge humide.

Bientôt il s'en dégage une épaisse vapeur noire. S'armer alors d'une brosse douce et la passer légèrement sur l'étoffe qui ne tarde pas à promettre une réussite complète. En effet, quand cette opération est arrivée à son terme, on enlève le velours, on le laisse sécher doucement et à plat, et le velours ne porte plus la moindre trace de gouttes d'eau.

A V I S

A NOS ABONNÉS DE MONTRÉAL.

Notre agent, M. H. T. Déchéne, a commencé la visite de nos abonnés à domicile, afin de collecter ce qui nous est dû pour l'abonnement du semestre courant et pour arrérages. Nous prions nos amis de se tenir prêts, et de mettre de côté la somme que chacun nous doit, afin de s'éviter à eux-mêmes le désagrément d'être dérangés plusieurs fois pour une si petite affaire, et d'épargner à notre agent des voyages réitérés.